

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.14/540
8 novembre 1971

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

50389

RAPPORT SUR LA QUATRIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL POUR L'AFRIQUE
DU COMITE CONSULTATIF DES NATIONS UNIES
SUR L'APPLICATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU DEVELOPPEMENT

Addis-Abéba, 9-11 juillet 1968

M71-2653

RAPPORT SUR LA QUATRIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL POUR L'AFRIQUE
DU COMITE CONSULTATIF DES NATIONS UNIES
SUR L'APPLICATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU DEVELOPPEMENT

La quatrième réunion du Groupe régional pour l'Afrique du Comité consultatif des Nations Unies pour l'application de la science et de la technique au développement a été ouverte au siège de la CEA le 9 juillet 1968 à 15 h 15. M. Salah El-Din Hedayat, qui avait convoqué la réunion du Groupe, devait y assister mais il n'est pas arrivé et le Professeur Njoku a été également empêché de s'y rendre. En conséquence, le seul membre du Groupe régional présent à la réunion était S.E. M. Mamadou Aw, Ministre du Plan du Mali. Etaient présents également M. P. Rajaobelina, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, M. G.B. Gresford, Directeur de la science et de la technique du Siège de l'ONU, M. A. Banjo, Chef de la Section de la science et de la technique de la CEA, et des représentants et observateurs des organismes suivants : CEA, PNUD, FISE, FAO, OIT, OMS et OUA. On trouvera la liste des participants en annexe.

M. Banjo a présenté le Secrétaire exécutif adjoint, M. P. Rajaobelina, qui a souhaité la bienvenue au Groupe régional et aux représentants des institutions spécialisées. Dans sa déclaration, M. Rajaobelina a attiré l'attention sur l'objet central de la réunion qui était l'examen en commun des problèmes de la région susceptibles d'être résolus par l'application de la science et de la technique. L'intérêt de la réunion serait pleinement mis en évidence si elle permettait également de faciliter la coopération entre les institutions représentées et la coordination de leurs activités dans les pays africains. Après cette déclaration, M. Gresford a proposé qu'en l'absence de M. Hedayat, S.E. M. Aw prenne la présidence. Cette proposition a été retenue à l'unanimité. Après avoir pris la présidence, M. Aw a invité M. Gresford à faire une déclaration au nom du secrétariat du Comité consultatif.

M. Gresford a rappelé brièvement le mandat du Comité consultatif et les principaux aspects de ses activités. Il avait été notamment appelé :

- a) A passer en revue les programmes des institutions spécialisées des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique et à présenter des recommandations à l'ECOSOC;
- b) A examiner les mécanismes prévus pour la science et la technique au sein de l'ONU;
- c) A contribuer à assurer une coopération étroite entre les institutions spécialisées.

Le Comité consultatif s'était donc efforcé surtout de faire bénéficier l'ECOSOC des connaissances spécialisées et de l'expérience de ses membres en veillant à ce que leurs activités relatives à l'application de la science et de la technique soient orientées en fonction des problèmes qui se posaient dans les pays en voie de développement et que les mesures à prendre soient conçues de façon rationnelle et efficace.

Il a cité à titre d'exemple quelques questions sur lesquelles le Comité avait eu à se pencher : production et consommation de protéines comestibles, utilisation rationnelle des ressources naturelles et amélioration de l'enseignement des sciences. Des rapports sur ces sujets avaient été établis sous l'égide du Comité. Une autre question d'importance considérable à laquelle le Comité devait s'attacher à sa prochaine réunion était celle de la population.

M. Banjo a décrit les activités de la CEA dans le domaine de l'application de la science et de la technique au développement. Il a fait observer que la Section de la science et de la technique du secrétariat était de création récente et procédait d'une recommandation du troisième rapport du Comité consultatif. Dans ce rapport, le Comité avait reconnu la nécessité de coordonner les activités des institutions spécialisées des Nations Unies œuvrant dans le domaine de la science et de la technique dans les régions en voie de développement et avait recommandé que ce rôle de coordination soit joué par les commissions économiques régionales.

D'une manière générale, la CEA avait pour mandat de stimuler le développement des Etats membres dans la région africaine. En matière de science et de technique, son programme visait essentiellement les objectifs suivants :

- a) Création au sein des gouvernements des Etats membres de services pour l'élaboration des politiques et la planification en matière de science et de technique. C'était là un besoin prioritaire car aucun programme d'action du système des Nations Unies dans ce domaine ne pouvait se traduire par des avantages à long terme si les pays manquaient de la capacité nécessaire pour élaborer d'autres plans en vue d'une action ultérieure. Cet objectif supposait la création de structures dans les diverses administrations ainsi que la formation du personnel requis pour leur fonctionnement.
- b) Mise au point de méthodes et de procédés pour la planification de la science en vue du développement économique et social.
- c) Mise en place des institutions scientifiques et techniques nécessaires dans divers domaines; ces institutions pouvaient être groupées en trois catégories, à savoir institutions pour la formation et l'enseignement du personnel scientifique et technique, institutions pour l'étude et l'utilisation des ressources naturelles et institutions spécialisées pour la recherche et le développement dans divers domaines.

- d) Transfert de la technique. C'était là un ajout de date relativement récente au programme et un sujet qui intéressait plusieurs institutions. La CEA espérait qu'il serait examiné plus à fond à la prochaine réunion du Comité consultatif de façon que les domaines de compétence de chacun des organismes des Nations Unies puissent être plus clairement définis.
- e) Information du public dans le domaine de la science et de la technique afin qu'il puisse contribuer à accélérer la croissance économique et la transformation sociale.

Organisation de l'Unité africaine - M. Quansah a parlé brièvement du Département scientifique et culturel de l'OUA. Il a indiqué que le Département avait été créé récemment mais que depuis sa création il avait toujours coopéré étroitement avec les sections correspondantes de la CEA. Une base très solide de collaboration et de coordination des activités avait ainsi été posée et les doubles emplois avaient été évités. L'OUA occupait une position unique en tant qu'organisation dont l'organe suprême était la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement. Elle disposait ainsi d'un avantage considérable pour décider des mesures à prendre dans la région africaine. L'OUA était en train de conclure des accords avec plusieurs institutions spécialisées en vue de les aider à élaborer des programmes adaptés aux problèmes africains. Le Département scientifique et culturel de l'OUA était divisé en quatre sections :

- Scientifique et technique
- Santé et nutrition
- Education et culture
- Agriculture.

En ce qui concernait la dernière section, l'OUA avait hérité d'un réseau de stations et de bureaux de l'ancienne CCTA dans les domaines suivants : santé animale, science des sols et questions phytosanitaires.

Organisation internationale du Travail - M. Chartey a indiqué que l'OIT n'avait pas de programme fixe dans le domaine de l'application de la science et de la technique au développement. Aussi se préoccupait-elle de connaître les programmes des pays africains et leurs ordres de priorité. Au début de l'année, le Directeur général avait demandé à la CEA une étude et une analyse critique des plans de développement des Etats membres de la région afin de définir un ordre de priorité en vue d'une action. L'OIT estimait que le point de départ de programmes de planification devait être les plans de développement nationaux, qui devraient servir de guide pour l'application de la science et de la technique. L'OIT serait disposée à jouer un rôle dans le domaine de sa compétence. Elle attendait toujours cette analyse et l'occasion de donner toute sa mesure dans la limite de ses ressources.

Organisation mondiale de la santé - Le Dr Adeniyi-Jones a déclaré que tous les efforts de l'OMS pouvaient être considérés comme orientés vers l'application de la science et de la technique au développement de ses Etats membres. Un grand nombre des problèmes pressants et complexes du développement demandaient probablement à être examinés en dehors de l'optique traditionnelle de chaque institution spécialisée. Peut-être serait-il nécessaire d'élaborer un dispositif permettant une étude multidisciplinaire et conjointe des besoins et des programmes des pays de la part de ces institutions. La science et la technique pourraient être appliquées au développement de la région de façon plus coordonnée et réaliste.

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture - Parlant à titre d'observateur de la FAO, M. Sheira a déclaré que le Comité consultatif pourrait jouer un rôle utile sur le plan régional en contribuant à rendre les gouvernements conscients de l'importance de la science et de la technique pour le développement et de la nécessité d'une politique nationale vigoureuse aux échelons les plus élevés pour l'avancement de la science et de la technique.

La FAO consacrait une grande partie de ses ressources à la recherche agricole et à son application, en particulier dans les pays en voie de développement. Ses activités se situaient en général sur le plan national et régional. La FAO collaborait avec le Comité consultatif et avait participé à des études sur les mesures propres à accroître la production et l'utilisation de protéines comestibles, et la mise en valeur et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.

La FAO s'efforçait méthodiquement de mettre au point un plan indicatif mondial pour le développement de l'agriculture. Il s'agissait de mesurer et de prévoir les besoins des collectivités de la région en matière d'alimentation, de commerce et de développement agricole jusqu'à 1985. La tâche la plus importante et la plus difficile consisterait à élaborer dans les domaines de la recherche, de l'économie, de la technique et des institutions, des politiques et des mesures que les pays en voie de développement devraient adopter pour pouvoir répondre à la demande rapidement croissante de denrées alimentaires et de matières premières. Le Plan indicatif mondial était établi à l'échelon sous-régional pour la région africaine. Il était déjà achevé et disponible pour l'Afrique de l'ouest, et pour l'Afrique de l'est il était en cours de révision. Ceux de l'Afrique du centre et du nord n'étaient pas encore établis.

Point 2 : Institutions pour l'application de la science et de la technique au développement dans la région africaine

Ce point a donné lieu à un long débat. M. Gresford a présenté le document du secrétariat dans lequel la question d'une stratégie et d'une procédure pour la création d'institutions régionales était soulevée.

La CEA a insisté sur la nécessité d'une action planifiée pour la mise en pratique d'un grand nombre des excellentes idées sur ce sujet qui étaient contenues dans le troisième rapport du Comité consultatif. Il convenait de dresser une liste indiquant le nombre et les types d'institutions requis. Une fois cette liste établie, il serait possible de déterminer celles qui devraient être créées au titre de projets nationaux ou de projets multinationaux. A ce stade, des consultations pourraient être tenues pour décider quelle organisation ou quel groupe d'organisations seraient responsables de chaque institution.

La question de la responsabilité réglée, des rapports pourraient être établis aux fins de discussion, indiquant le caractère technique et la forme d'organisation de chaque institution. Ces documents seraient très utiles au stade de la planification de l'exécution car ils constitueraient une base de discussion avec les pays intéressés et avec les autres organismes participants.

Mais avant de dresser une liste des institutions requises, il était indispensable d'avoir une idée de celles qui existaient déjà. Tel était l'objet de l'étude des institutions qui avait été demandée par le Groupe régional à sa troisième réunion à la suite de la recommandation du Comité selon laquelle il fallait établir une liste des institutions tombant en désuétude (voir troisième rapport du Comité consultatif). La CEA avait tenté de procéder à cette étude, mais l'UNESCO avait fait observer que la responsabilité devait lui en revenir. La CEA avait exprimé son accord à ce sujet et avait communiqué à l'UNESCO des exemplaires du questionnaire mis au point pour les besoins de l'enquête. Cependant, aucun rapport n'avait encore été reçu.

La CEA estimait, en tout état de cause, que l'étude des institutions ne devrait pas être limitée exclusivement aux organismes de recherche. En conséquence, l'UNESCO ne devrait pas être seule à s'en charger. Il serait préférable de scinder l'enquête en enquêtes sectorielles, comme le proposait la note de la CEA distribuée sur ce sujet.

Le Président a insisté sur la nécessité de tenir compte des organisations politico-économiques régionales et sous-régionales existantes pour l'élaboration d'un plan d'action. Cette mesure était indispensable pour assurer la coopération des Etats membres au stade de l'exécution. Il était plus important encore de connaître la nature et l'objet essentiel de ces organisations et une étude à ce sujet constituerait un document de base pour l'orientation de la planification de l'exécution. Cette nécessité a été soulignée dans plusieurs interventions et la suggestion a été acceptée.

Proposition en vue d'une étude des institutions consacrées
à l'application de la science et de la technique dans la région

La question d'une étude des institutions consacrées à l'application de la science et de la technique dans la région a fait l'objet d'un débat prolongé. Eu égard aux opinions exprimées à la réunion et aux tentatives d'exécution de l'étude dans sa forme originale, il a été jugé nécessaire de repenser la conception de l'enquête.

Il convenait en premier lieu d'élargir la portée de l'étude pour y inclure des institutions autres que celles dont la vocation était la recherche. Il fallait en outre reconnaître l'existence d'un grand nombre d'institutions établies dans différents secteurs, et les organismes spécialisés dans ceux-ci pourraient procéder plus rapidement et plus aisément à l'étude correspondant au domaine de leur compétence.

La CEA a suggéré en conséquence que l'étude proposée soit divisée en secteurs et que les institutions compétentes soient invitées à y participer comme suit :

1. Institutions pour l'application de la science et de la technique dans le secteur agricole : établissements de recherche agricole, fermes expérimentales, établissements de formation et de vulgarisation agricoles;
2. Institutions pour l'éducation et la formation de personnel de haut niveau et pour la recherche non orientée;
3. Institutions d'Etat pour l'élaboration des politiques et la planification dans le domaine de la science et de la technique;
4. Etablissements publics pour la fourniture de services scientifiques et techniques spécialisés;
5. Institutions pour l'étude des ressources naturelles et la recherche;
6. Institutions pour la recherche et le développement industriels.

Les institutions spécialisées pourraient être invitées à procéder à l'étude des secteurs entrant dans le domaine de leur compétence et à fournir un rapport final comme suit : secteur 1 - FAO; secteurs 2 et 5 - UNESCO; secteur 6 -- ONUDI. La CEA elle-même prévoirait ses activités sur le terrain de façon à couvrir les secteurs 3 et 4. De cette manière, le travail serait exécuté par l'organisme le plus qualifié dans le domaine de l'étude. De plus, en scindant ainsi l'enquête, on pourrait y consacrer davantage de ressources et par conséquent l'achever plus rapidement.

Une date limite devrait être fixée pour la présentation des rapports des diverses institutions à la CEA. Un rapport de synthèse englobant tous les facteurs serait alors élaboré et publié par celle-ci.

Conformément au mandat et au règlement récemment adoptés pour les réunions du Groupe régional, cette proposition devait être présentée au Comité consultatif. Cependant, il n'y avait pas de raison pour que la CEA ne se conforme pas immédiatement aux modalités indiquées.

Il a été convenu que la question serait portée à l'attention de la réunion au sommet des chefs d'Etat de l'OUA en septembre de façon qu'ils puissent signifier leur accord et aussi que tous les Etats membres, les groupements sous-régionaux et organismes analogues puissent coopérer pleinement à l'exécution de l'étude.

Proposition en vue d'une étude des groupements politico-économiques existant dans la région africaine

Le Président, S.E. M. Mamadou Aw, a exposé en détail la nécessité de cette étude et après un débat assez prolongé il est apparu que son opportunité et son utilité étaient unanimement reconnues.

Il a été proposé que le secrétariat définisse exactement le sujet et l'objectif de l'étude et que le Groupe régional présente officiellement une demande à la CEA, l'invitant à la réaliser.

Comme dans le cas de l'étude des institutions, les participants sont convenus que le projet devrait être porté à l'attention des chefs d'Etat à Alger.

Point 3 : Plan d'action mondial

Au titre de ce point, des informations ont été données sur les dispositions approuvées par le Comité consultatif pour l'élaboration du Plan d'action mondial. Ces dispositions étaient exposées en détail dans le document présenté par le secrétariat. M. Gresford a expliqué l'origine du cadre du Plan et les modalités de la division du travail entre le secrétariat, les commissions régionales et les institutions spécialisées.

La CEA a décrit brièvement les travaux en cours pour l'élaboration de la phase II a) du rapport pour le Plan. Ils consistaient en l'envoi aux Etats membres d'une lettre circulaire accompagnée d'un document exposant l'objet du Plan d'action mondial et indiquant les informations qu'ils étaient invités à fournir.

Le représentant de l'OMS a signalé que son Organisation procédait, en consultation avec ses bureaux régionaux et les Etats membres, à la préparation de la partie du cadre du Plan relative à la santé. Il a promis que les résultats seraient présentés au Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement après avoir été examinés par le Comité administratif de coordination. Afin de mettre l'accent sur les aspects régionaux importants du Plan d'action mondial, le Groupe pourrait recommander l'adjonction d'une troisième partie du rapport final qui exposerait les plans d'action à l'échelon régional.

Les participants ont retenu cette suggestion et M. Gresford a été invité à la transmettre au secrétariat.

Le représentant de la FAO a proposé que l'élaboration du projet de plan régional qui constituerait la partie africaine du Plan d'action mondial soit différée jusqu'à ce que la FAO ait présenté le Plan indicatif mondial pour l'Afrique à l'approbation de la Conférence régionale de la FAO. Toutefois, on a appelé son attention sur le fait que la procédure relative aux contributions à la partie régionale du Plan d'action mondial avait été discutée à la neuvième session du Comité. On estimait que les institutions ne devaient pas présenter des plans qui avaient déjà été approuvés et confirmés par leurs organes directeurs respectifs pour inclusion au Plan mondial d'action car, à ce stade, le Comité se trouverait placé dans la situation peu enviable d'avoir à proposer des changements et des modifications aux décisions de ces organes. Le Comité ne serait en mesure de remplir ses fonctions dans la révision des programmes des organismes des Nations Unies oeuvrant dans le domaine de la science et de la technique que si ces programmes proposés lui étaient présentés sous une forme préliminaire, avant d'avoir été formellement ratifiés et adoptés. On s'assurerait ainsi que les propositions qui seraient présentées par les organes directeurs auraient pu être examinées par le Comité consultatif avant d'être approuvées.

Point 4 : Conférence régionale de la CEA sur l'application de la science et de la technique au développement

Ce point a été présenté par la CEA pour l'information du Groupe régional et des représentants des institutions. Le document établi à ce sujet a été présenté au nom de la Commission par M. Banjo qui a invité les participants à présenter des observations et des suggestions au sujet de la forme et du sujet envisagés pour la Conférence. Il a ajouté que la CEA se proposait de collaborer avec l'OUA et l'UNESCO pour l'organiser.

Les participants ont accueilli favorablement les propositions faites et ont estimé que le programme prévu était très valable.

Annexe : LISTE DES PARTICIPANTS

Membre du Groupe régional : S.E. M. Mamadou Aw.

Représentants de l'Organisation des Nations Unies

Siège de l'ONU : M. G.B. Gresford, Directeur de la science et de la technique, Département des affaires économiques et sociales.

Commission économique pour l'Afrique : M. P. Rajaobelina, Secrétaire exécutif adjoint
M. A. Banjo, Chef de la Section de la science et de la technique.

Observateurs : M. M.B. Gormung
M. N.M. Shukri
M. T.L. Tchang
M. G. Dekker
M. A. Sundralingham
M. P.A.L. Chukwuman
M. A.L. Mullier
M. J. Quirino-Lanhounmey
M. Makonnen Alemayehu

PNUD : M. J. Kozhevnikov, Représentant résident adjoint

FISE : M. A. Demere

CNUCED : Absent

ONUDI : Absent

UNITAR : Absent

Institutions spécialisées des Nations Unies :

OIT :	M. K.A. Ghartey
FAO :	M. A.Z. Sheira
OMS :	Le Dr. O. Adeniyi-Jones
UNESCO :	Absent
OMS :	Absent
UIT :	Absent
AIEA :	Absent
OMCI :	Absent
OACI :	Absent
BIRD :	Absent
FMI :	Absent
Observateurs :	Organisation de l'Unité africaine : M. S.T. Quansah